Nations Unies A/C.1/57/PV.8

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Première Commission

8e séance

Mercredi 9 octobre 2002, à 15 heures

New York

Président : M. Kiwanuka . . . . . (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Mme Pereira (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter – et à travers vous, les autres membres du Bureau – pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Recevez nos meilleurs voeux ainsi que l'assurance de l'entière coopération de la délégation brésilienne. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur André Erdös, qui a dirigé les travaux de la Commission en 2001. Le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, et ses collaborateurs du Département des affaires de désarmement méritent aussi notre reconnaissance pour la compétence dont ils n'ont cessé de faire preuve et leur précieux soutien à la cause du désarmement.

Ma délégation souscrit aux déclarations de la Coalition pour un Nouvel Ordre du jour et du Groupe de Rio.

Les travaux de la Première Commission ont lieu alors que les préoccupations en matière de sécurité occupent, comme jamais dans le passé, une place centrale dans l'ordre du jour international. Certains pays continuent d'afficher un manque inquiétant d'intérêt pour l'action multilatérale. Cette tendance à se détourner de l'approche multilatérale pour traiter de façon unilatérale ou plurilatérale ce qui est, par nature, universel, nous paraît préoccupante. Les questions de sécurité internationale sont l'affaire de tous les pays et appellent des réponses collectives.

Étant donné le besoin de stabilité et de prévisibilité, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive doivent être abordés, de préférence, de façon multilatérale et dans le cadre d'un traité. Les traités multilatéraux de désarmement négociés au niveau international sont et continueront d'être une contribution significative à la paix et à la sécurité internationales. Il est impérieux que les engagements pris par les États en matière de désarmement et de non-prolifération soient pleinement appliqués. Nous devons oeuvrer en faveur de l'élimination complète des armes de destruction massive.

Les menaces terroristes ont mis en relief l'importance que revêt l'élimination complète de ces armes. L'examen de mesures prévoyant l'utilisation éventuelle de ces armes par des terroristes ne doit toutefois pas justifier la rétention indéfinie de ces armes. Nous sommes fermement convaincus que le renforcement du régime de non-prolifération n'exclut pas la nécessité de mesures de désarmement visant l'élimination complète des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Le contrôle de la fourniture de techniques avancées pour la mise au point d'armes de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

destruction massive et de leurs vecteurs est un outil important pour lutter contre la propagation de ces armes. Néanmoins, la non-prolifération ne saurait être, à elle seule, une solution face à nos craintes communes en matière de sécurité. En l'absence de progrès réels, vérifiables et irréversibles dans le domaine du désarmement, les régimes de non-prolifération n'enregistreront que peu ou pas de résultats durables.

La paralysie que connaît la Conférence du désarmement met clairement en relief le désengagement des États clefs et leur manque de volonté politique d'aller de l'avant. Cette paralysie ne profite à personne. Pour la quatrième année consécutive, nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur un programme de travail. Convaincu de ce que la proposition Amorim constitue la meilleure approche pour aboutir à un consensus sur un programme de travail, le Brésil est disposé à encourager d'autres initiatives qui permettraient d'atteindre cet objectif. Quelles que soient les circonstances, la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire s'impose. Nous ne devons pas non plus ménager nos efforts en faveur de la reprise des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires, en mettant l'accent sur le désarmement nucléaire et les objectifs de non-prolifération nucléaire.

Le Brésil attache la plus haute importance au processus préparatoire de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En tant que première contribution à la réussite du processus de révision, le Brésil, de concert avec d'autres membres de la Coalition pour un Nouvel Ordre du jour, a présenté à la première session du Comité préparatoire un document de position qui reflète nos vues sur le désarmement nucléaire et le renforcement du processus du Traité.

Certaines décisions politiques ainsi que d'autres initiatives qui ne vont pas dans le sens des objectifs énoncés à l'article VI du Traité nous préoccupent vivement. Le Brésil rappelle l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à la Conférence d'examen de 2000 du TNP d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires. Le Brésil déplore les tentatives qui visent à réactualiser des doctrines nucléaires préconisant l'essai et l'emploi d'armes nucléaires ou de nouvelles applications pour ces armes. Les réductions du nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées, telles qu'elles sont envisagées dans le Traité de Moscou, représentent une avancée positive dans le processus de désescalade nucléaire engagé entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Elles ne sauraient cependant se substituer à des réductions irréversibles des armes nucléaires et à leur élimination complète.

Les pays qui n'ont pas encore signé ni ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment ceux dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, doivent démontrer clairement leur volonté d'adhérer au Traité. Ce signal politique est d'autant plus important que les perspectives concrètes de l'entrée en vigueur du Traité constituent les seuls paramètres en notre possession pour élaborer un système de suivi du Traité au niveau international. À notre avis, les considérations d'ordre purement technique ne doivent pas servir de justification à une accélération de ce système.

Une des mesures les plus importantes dans le domaine du désarmement est la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions. Le Brésil est attaché au renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et à la création de nouvelles à travers le monde. Dans ce contexte, le Brésil et la Nouvelle-Zélande soumettent une fois encore à l'examen de la Commission un projet de résolution, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires ».

Nous nous félicitons vivement de l'annonce par Cuba de sa décision d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Une telle décision contribue à l'universalité du TNP et incite désormais tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à adhérer au Traité de Tlatelolco, qui porte création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région habitée du monde.

La question des missiles exige un examen approprié de la part de la communauté internationale. Il s'agit d'une question complexe, dont les incidences vont au-delà des questions de sécurité. Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Antonio Guerreiro, a adopté un rapport qui servira de référence pour de futures négociations internationales. Nous espérons que les États Membres accueilleront favorablement ce rapport et l'appuieront. Tout en améliorant et en renforçant encore les mécanismes existants pour répondre aux

craintes en matière de sécurité nées de la question des missiles, il convient que la communauté internationale prenne en considération l'aspiration légitime de chaque État à tirer parti des utilisations pacifiques de la technologie spatiale. C'est pourquoi le transfert libre de la technologie aux fins de programmes spatiaux pacifiques ne devrait faire l'objet d'aucune restriction.

Comme nous l'avons souligné précédemment, le multilatéralisme se heurte à de nouveaux défis dans le domaine de la sécurité internationale et des armes de destruction massive. Des changements sont intervenus. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ne s'est pas tenue à l'écart de ces changements. La Convention sur les armes chimiques est, de notre point de vue, un instrument tout à fait adéquat, qui devrait servir de modèle pour des initiatives dans d'autres domaines. La Convention est un traité non discriminatoire. Elle offre des moyens concrets, impartiaux et légitimes de conformité en matière de vérification. Elle aborde de manière équilibrée le désarmement, la non-prolifération et la coopération internationale. C'est un traité qui est voué à l'universalité.

L'Organisation sur les armes chimiques a enregistré des résultats très significatifs au cours de ses cinq premières années d'existence. Nous avons assisté à une augmentation impressionnante de sa composition, qui est rapidement passée de 87 membres fondateurs en 1997 à 145 États membres aujourd'hui. Son secrétariat a mené plus de 1 100 inspections dans plus de 55 États parties. L'Organisation a certifié la destruction irréversible de plus de 15 pour cent des stocks déclarés d'armes chimiques dans le monde. L'Organisation a encouragé et renforcé des programmes de coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Les pays en développement attachent beaucoup d'importance à ce pilier essentiel de la Convention sur les armes chimiques.

Pourtant, après des débuts prometteurs, que confirment des chiffres impressionnants dans le domaine du désarmement, des inspections, de la promotion de la coopération et un bilan d'impartialité, la Convention s'est heurtée, dans sa mise en oeuvre, à de graves défis. Espérons que les changements intervenus n'affecteront pas le régime des armes chimiques et n'entraveront pas le cours positif pris jusqu'alors par la Convention. L'indépendance de cette organisation, chargée de l'application de la Convention, constitue une des qualités essentielles de la Convention.

Nous ne pouvons plus passer sous silence les menaces à la sécurité que font peser les armes biologiques et nous devons oeuvrer de concert au renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Les négociations sur un protocole de vérification ont été brutalement interrompues en juillet 2001. La cinquième Conférence d'examen n'a pas achevé ses travaux, faute de parvenir à un consensus sur la question de savoir s'il convenait d'engager des négociations multilatérales sur le renforcement de la Convention. Le Brésil, pour sa part, estime qu'il n'existe pas d'autre alternative à une approche multilatérale. L'issue de la cinquième Conférence d'examen, qui doit reprendre ses travaux en novembre à Genève, est incertaine. Au stade actuel, toute incapacité de la Conférence à reprendre ses travaux pourrait donner le sentiment que la Convention sur les armes chimiques a échoué.

La lutte contre le commerce illicite des armes légères figure parmi les priorités du Brésil. Dans le cadre des Nations Unies, de l'Organisation des États américains et du Marché commun d'Amérique du Sud, nous avons pris une part active à la coordination des mesures internationales qui s'imposent d'urgence. Le Brésil juge positifs les résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet 2001. Aujourd'hui, la mise en oeuvre de son Programme d'action représente pour nous un défi.

Grâce à la mise en oeuvre rapide des dispositions figurant dans la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, qui est entrée en vigueur en 1999, les principales dispositions du Programme d'action sont déjà appliquées au Brésil. Nous espérons que d'autres États les mettront pleinement en oeuvre. Des dispositions prévoient néanmoins la tenue de nouvelles discussions au niveau international. Le Brésil se félicite de la création d'un Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'identifier et de tracer les armes, dont le rapport sera un des documents fondamentaux de la première réunion biennale de suivi de la Conférence, prévue en 2003. Nous espérons sincèrement pouvoir aboutir à un instrument international juridiquement

contraignant permettant aux États de tracer les armes illicites.

Le Brésil continue d'être fermement attaché à la Convention d'Ottawa, l'accent devant être mis sur une poursuite sans relâche des objectifs humanitaires fondamentaux de cet instrument. Le Brésil réitère son souhait d'une universalisation de la Convention. Si le nombre de pays qui ont adhéré à la Convention a atteint le chiffre impressionnant de 129, des pays clefs, détenteurs de mines, demeurent encore à l'écart. Il nous paraît essentiel que soient coordonnées les initiatives visant le renforcement de la mise en oeuvre de la Convention, en tenant compte des spécificités et des priorités régionales.

Le Brésil s'enorgueillit d'appartenir à une région du monde exempte de conflits internationaux. Selon des sources provenant des Nations Unies, les dépenses militaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes atteignent traditionnellement les niveaux les moins élevés. Les besoins de défense de notre région se résument, pour l'essentiel, au renouvellement du matériel devenu obsolète. L'attachement de notre région à la paix et au désarmement est reflété dans plusieurs instruments régionaux et sous-régionaux qui attestent que nos objectifs communs sont l'intégration et le développement, comme l'illustre le Traité de Tlatelolco et la Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud.

La Première Commission de l'Assemblée générale est appelée à jouer un rôle fondamental. Elle a pour vocation d'élaborer et d'exprimer une volonté politique. Formons l'espoir que, dans le contexte historique actuel, nous saurons faire preuve du niveau d'engagement politique qui s'impose. C'est pourquoi nous devons renouveler notre attachement au multilatéralisme et rechercher des réponses multilatérales aux problèmes universels.

M. Sahovia (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la République fédérale de Yougoslavie, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous adressons également nos félicitations aux membres du Bureau. Nul doute que votre expérience et votre savoir-faire sont le gage de l'issue fructueuse des délibérations de la Commission à la présente session.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales a revêtu une signification nouvelle après la tragédie du 11 septembre 2001 et le lancement ultérieur d'une campagne internationale d'ensemble contre le terrorisme. Ces événements tragiques ont démontré que le terrorisme a dépassé les frontières nationales et qu'il fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. L'action multilatérale, fondée sur le système des Nations Unies, peut offrir la seule réponse adéquate à cette menace. Toutefois, une telle approche doit, pour être efficace, s'accompagner de mesures concrètes de suivi aux niveaux régional et bilatéral. Dans cet esprit, la Yougoslavie a fait figurer la lutte contre le terrorisme, ainsi que les problèmes connexes que sont le crime organisé et la migration illégale, au coeur de ses priorités. Dans le cadre du Processus de coopération en Europe et en Asie du Sud-Est, dont la Yougoslavie assume cette année la présidence, nous consacrons une attention particulière à ces questions.

L'ordre du jour de la présente session de la Première Commission est une fois encore très global. Il reflète une large gamme de questions liées aux initiatives des Nations Unies en matière de désarmement. À cet égard, j'aimerais aborder quelques-unes de ces questions. Un des objectifs fondamentaux de mon pays en matière de politique étrangère est le renforcement de la stabilité et de la sécurité au niveau régional, ce qui implique la promotion de relations de bon voisinage avec l'ensemble des États de notre région, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des documents de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et, surtout, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'égalité entre les États. Nous estimons que le respect de ces principes, parallèlement au renforcement de la coopération régionale, contribuera de manière significative à la sécurité en Europe et, plus généralement, à la sécurité internationale. Aussi appuyons-nous vivement la mise en oeuvre de l'accord sous-régional de limitation des armements, conclu à Florence en 1996, conformément à l'article IV de l'Accord Dayton, signé à Paris.

De même, nous appuyons l'initiative de la Macédoine dans le cadre de la Première Commission, relative au maintien de la sécurité internationale, de relations de bon voisinage, de la stabilité et du développement de l'Europe du Sud-Est. Nous espérons que le projet de résolution, présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, sera, cette année encore, adopté par

consensus. Mon pays encourage également les initiatives liées au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Les armes légères sont un autre problème auquel nous attachons une attention toute particulière. Un bureau régional pour l'élimination des armes légères a été crée, le 8 mai, à Belgrade, en tant que projet de Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies. L'objectif visé est une harmonisation, au niveau régional, des réglementations en vigueur dans le domaine de la production, du commerce et du stockage de ces types d'armes, étant donné que ces armes sont communément utilisées par le crime organisé et le terrorisme. Ces centres auraient pour rôle de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la prévention du commerce illicite des armes légères. Mon pays appuie tous les documents adoptés par l'OSCE et l'Union européenne, qui ont trait à ces types d'armes. Sur une base volontaire, la Yougoslavie a détruit l'année dernière une quantité importante d'armes de petit calibre.

La Yougoslavie s'acquitte dûment de ses obligations internationales en matière de désarmement. Depuis 2001, elle transmet des rapports au Registre des Nations Unies sur les armes classiques et fournit des renseignements sur ses dépenses en matière de défense, conformément à la résolution des Nations Unies relative à la transparence dans les armements, que mon pays appuie.

Lors de la deuxième Conférence d'examen sur la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques ou comme frappant sans discrimination, la Yougoslavie a appuyé des amendements à l'article I de la Convention, ainsi que la création d'un groupe de travail composé d'experts gouvernementaux ayant pour mandat de débattre de la question des vestiges de guerre non explosés, à l'exception des mines antipersonnel. Dans le cadre de cette Commission, nous appuyons la résolution adoptée depuis des années par consensus.

En outre, la Yougoslavie a signé la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Elle a participé à la quatrième Convention des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Genève en septembre 2002, et fait entièrement sienne les conclusions adoptées à la réunion. En tant qu'un des États ayant fait l'amère expérience des conséquences découlant de l'utilisation de ces types d'armes, la Yougoslavie s'est activement associée aux initiatives visant à éliminer ces armes.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, nous soumettons régulièrement des rapports attestant de la mise en oeuvre de la Convention et avons reçu la visite d' inspecteurs en armements de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Au début du mois, mon gouvernement a signé deux accords avec l'Organisation portant sur les sites d'inspection dans le pays. La Yougoslavie espère que la reprise de la session de la cinquième Conférence d'examen pour la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, prévue en novembre prochain à Genève, aboutira à une conclusion fructueuse.

Nous attachons beaucoup d'importance à la question de la non-prolifération, notamment des armes de destruction massive. En tant qu'État Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Yougoslavie appuie le processus préparatoire pour la tenue d'une Conférence d'examen du TNP en 2005 qui, nous l'espérons, contribuera au renforcement du régime de non-prolifération. Nous souhaitons aussi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dès que possible. À notre avis, la non-prolifération et le désarmement nucléaire sont les conditions préalables à une stabilité durable.

Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, car la prolifération de ces types d'armes risque de compromettre les réalisations et les valeurs de l'humanité et de saper les bases mêmes sur lesquelles reposent la stabilité et la sécurité à l'échelle internationale. À cet égard, il incombe aux Nations Unies de définir les moyens et les méthodes qui pourraient contribuer à la consolidation du processus de non-prolifération.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la détermination de la délégation yougoslave de vous apporter son soutien et de contribuer pleinement aux travaux de la Commission à la présente session.

M. Granovski (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection au poste très élevé et de responsabilité

que vous occupez aujourd'hui. Je tiens à assurer les membres du Bureau et vous-même de l'entière coopération de la délégation de la Fédération de Russie. Nous ferons tout notre possible pour vous apporter notre soutien ainsi qu'aux membres du Bureau et pour appuyer le travail efficace de la Première Commission et de l'Assemblée générale dans son ensemble.

L'année dernière a montré que la fin de la guerre froide ne s'est pas traduite par davantage de sécurité pour le monde. Les événements tragiques dont les États-Unis ont été le théâtre le 11 septembre 2002 ont fait apparaître les menaces et les défis concrets auxquels l'humanité est confrontée. Cela nous a permis aussi de prendre conscience que face à de telles menaces, la communauté mondiale peut et doit unir ses efforts afin d'agir avec sagesse et efficacité. Nos premières initiatives réussies dans notre opposition commune au terrorisme international ont démontré que lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité internationale, rien ne saurait se substituer au principe du multilatéralisme. Désormais, nous savons mieux que jamais que nous ne réglerons pas les problèmes que nous rencontrons dans ce domaine par l'isolement mais par l'intégration et une sécurité égale pour tous.

La tâche principale qui nous attend aujourd'hui consiste à faire de la coalition antiterroriste une base solide pour l'élaboration d'un système efficace de sécurité et de coopération. Les Nations Unies, dont la mission est de permettre à la communauté mondiale d'être guidée par le droit international dans ses réponses aux futurs défis et menaces, doivent être au centre de ce système. Nous tenons à rappeler que toute tentative pour réduire le rôle du droit international et s'écarter des accords fondamentaux garantissant la stabilité stratégique, la sécurité internationale et la primauté du droit dans l'ordre mondial ne ferait qu'alimenter le terrorisme, exacerber les menaces à la sécurité internationale et affaiblir la sécurité de la communauté mondiale.

La Russie est attachée au strict respect de ses obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération et aligne ses actes sur ses paroles. La période de réduction des armements stratégiques offensifs, prévue dans l'accord START I, s'est achevée en décembre dernier. Conformément à ce traité, chacune des parties devait réduire le nombre de ses vecteurs et ogives stratégiques, respectivement de 1600 et 6000, dans les sept ans suivant l'entrée en vigueur du Traité. Avant la fin de cette période, la Russie s'est entièrement acquittée de ses obligations en vertu du Traité et, à la date butoir du 5 décembre 2001, avait réduit le nombre de ses vecteurs stratégiques déployés – missiles balistiques intercontinentaux, missiles lancés à partir de sous-marins et bombardiers lourds – et des ogives transportées, respectivement, de 1136 et 5518. En octobre 2001, nous avons détruit les dernières ogives nucléaires transférées du territoire de l'Ukraine vers celui de la Russie.

La Russie applique intégralement et avec efficacité les mesures qui ont été annoncées dans le cadre de ses initiatives unilatérales de désarmement de 1991-1992 concernant les armes nucléaires non stratégiques. Grâce à nos efforts résolus et constants, toutes les armes de l'ex-Union Soviétique ont été retirées du territoire russe et sont soumises à un contrôle régulier. Nous voudrions attirer une fois encore l'attention sur la proposition russe visant à retirer toutes les armes nucléaires des territoires des États nucléaires dans lesquels elles se trouvent, de façon que nous soyons plus certains de leur sûreté et de leur sécurité.

Le Traité de réductions des armements stratégiques offensifs, conclu par la Russie et les États-Unis au Sommet de Moscou en mai dernier, est une autre avancée majeure sur la voie du désarmement nucléaire. Ce traité contraint juridiquement chaque Partie à réduire, sur la base de la réciprocité, le nombre total d'armes nucléaires stratégiques au niveau convenu de 1 700 à 2 200, d'ici au 31 décembre 2012, ce qui revient à une réduction de seuil équivalente à trois fois le niveau fixé au titre de START I. Conformément à ses dispositions, START I restera en vigueur jusqu'au 5 décembre 2009 et pourrait être étendu avec le consentement mutuel des parties. Les armements stratégiques offensifs de la Russie et des États-Unis seront ainsi soumis aux limitations de la double complémentarité en vertu de ces deux traités, au moins jusqu'à la fin de cette période. Le nouveau Traité prévoit d'améliorer, de renforcer et d'actualiser encore ses dispositions. À cette fin, une commission bilatérale spéciale sur l'application du Traité doit être créée. La Russie ratifiera le nouveau Traité d'ici à la fin de cette année.

Comme tout autre accord, le Traité de réductions des armements stratégiques offensifs a été rendu possible par la volonté de la Russie et des États-Unis de faire des concessions mutuelles, de bâtir de

nouvelles relations stratégiques face aux nouvelles menaces – relations qu'ils ont formalisées dans la Déclaration conjointe adoptée lors du même Sommet – et de réaffirmer l'étroite relation qui existe entre les armes offensives et les armes défensives stratégiques.

Conformément aux décisions arrêtées au Sommet de Moscou, l'élaboration d'un système de prévisibilité et de mesures de confiance en matière de défense antimissile est en cours. Cela permettra de remédier à la situation créée par le retrait des États-Unis du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques. Afin de débattre de questions de sécurité stratégique sur une base régulière, un mécanisme particulier a été mis en place, un groupe consultatif composé des ministres des affaires étrangères et de la défense de la Russie et des États-Unis. Ce groupe a tenu sa première réunion à Washington, le 20 septembre. Un mécanisme analogue doit aussi être créé avec la France.

La Russie accorde beaucoup d'importance aux initiatives politico-diplomatiques destinées à résoudre le problème de la non-prolifération des missiles. Nous jugeons positifs le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé des questions de non-prolifération des missiles. Nous pensons que ce travail doit être poursuivi. Au cours de la phase d'élaboration du rapport d'expert, la Russie a présenté un projet de mémorandum d'intention dans le domaine de la non-prolifération des missiles, qui devait définir de nouvelles mesures dans ce domaine. Ce document reflète la conception de la Russie d'un système global de contrôle de la non-prolifération des missiles et des techniques liées aux missiles, qui garantisse une participation large et non discriminatoire de tous les États concernés par l'élaboration de ces mesures, notamment sous les auspices des Nations Unies.

Il nous paraît essentiel que soient prises en compte les opinions et les propositions de tous les États intéressés alors que l'élaboration d'un code conduite international sur la prévention de la prolifération des missiles balistiques fait actuellement l'objet d'une discussion. Garantir le droit juridique de chaque État vis-à-vis du développement pacifique de l'espace constitue un aspect important de la question de la non-prolifération des missiles. La question de la prévention d'une militarisation de l'espace revêt de plus en plus d'actualité. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Russie a avancé des propositions susceptibles de fournir une base adéquate pour un accord global sur le non-déploiement d'armes dans l'espace. Avant qu'un tel accord ne soit réalisé, la partie russe a proposé de décréter un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace.

Ces propositions ont été reprises dans le Document de travail de la Conférence du désarmement, intitulé « Éléments possibles d'un futur accord juridique international sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets dans l'espace ». Ce projet a été présenté par la Russie et la Chine, de concert avec le Bélarus, le Viet Nam, le Zimbabwe, l'Indonésie et la Syrie. Il a reçu l'approbation de plusieurs États participant à la Conférence du désarmement et pourrait, selon nous, faire l'objet d'un débat au sein du Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Afin que ce document soit lu par le plus grand nombre, la Russie et la Chine l'ont fait circuler en tant que document de la présente session de l'Assemblée générale.

L'adoption à une écrasante majorité, au cours des sessions antérieures de l'Assemblée, de résolutions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace atteste du large soutien dont bénéficie cette idée au niveau international. Lors d'un entretien accordé à un média russe le 2 octobre 2002, Igor S. Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, faisait part de la volonté de la Russie de prendre d'autres mesures de transparence et de confiance dans l'espace, en faisant parvenir rapidement des informations sur les prochains lancements dans l'espace. Cet entretien ainsi que ma déclaration figurent dans un document distribué aux membres de la Première Commission.

Nous tenons à réaffirmer l'importance que revêt le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'instrument fondamental de prévention d'une propagation de ces armes et facteur de stabilité aux niveaux régional et mondial. Nous appuyons la décision prise par la Conférence d'examen de 2000 du TNP. Nous encourageons le travail fructueux qui sera réalisé à la Conférence d'examen du TNP, prévue en 2005. Un des événements les plus marquants qu'il convient de souligner dans le contexte de l'universalisation du TNP est l'intention de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Nous espérons que cette décision influencera la

position d'autres États qui n'ont pas encore adhéré à ce document fondamental.

La décision récemment prise au Sommet du G-8 de mettre en oeuvre un Partenariat mondial contre la propagation d'armes et de matériels de destruction massive mérite une attention particulière étant donné la nécessité de coordonner les efforts déployés au niveau international pour éliminer les risques de terrorisme nucléaire. Il importe également d'améliorer les documents juridiques internationaux sur la protection physique des matériels nucléaires et le maniement de matières et de combustibles radioactifs. La Russie prie instamment la communauté mondiale d'élaborer et de conclure rapidement une convention internationale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous saluons les initiatives prises par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour renforcement son système de garanties. Nous appuyons le projet de l'AIEA, qui vise un renouvellement des réacteurs nucléaires et du cycle du combustible, car il va dans le droit fil de l'initiative du Président de la Fédération de Russie, Vladimir V. Poutine, qui prévoit la mise au point d'une technologie nucléaire antiprolifération.

La Russie considère le Traité d'interdiction des essais nucléaires comme l'un des instruments fondamentaux dans le domaine du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du maintien de la stabilité et de la sécurité stratégiques. L'importance de ce traité est confirmée par la Déclaration conjointe d'appui au Traité des Ministres des affaires étrangères de 18 États, faite le 14 septembre 2002 à l'Assemblée générale. Nous lançons un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient et signent dès que possible le Traité, en particulier les pays dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité. Il importe également d'adhérer au moratoire sur les essais nucléaires et les explosions nucléaires de tout type jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

La Convention sur les armes chimiques nous paraît être un instrument efficace de consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Il est nécessaire de garantir son universalité. Nous approuvons les décisions importantes qui ont été prises lors de la session de septembre 2002 du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, car désormais la Fédération de Russie est en mesure de s'acquitter, de manière systématique et régulière, de ses engagements en vertu de la Convention. Les décisions prises par cette organisation internationale faisant autorité tiennent, dans une large mesure, au respect constant par la Russie de ses engagements internationaux dans le domaine du désarmement chimique ainsi qu'aux mesures spécifiques destinées à appliquer ce programme complexe et coûteux.

Nous sommes favorables à la poursuite des initiatives multilatérales ayant pour objectif le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et nous souhaitons également débattre des propositions avancées lors de la deuxième étape des négociations de la cinquième Conférence d'examen de la Convention en novembre, qui visent à consolider et accroître les mécanismes de vérification de la Convention.

Nous tenons à souligner la nécessité d'une approche globale, sous l'égide des Nations Unies, à l'égard du problème de la prolifération des armes légères. Nous nous félicitons des efforts déployés par les Nations Unies pour coordonner les initiatives des États dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Nous attachons de l'importance aux mesures efficaces qu'il incombe à tous les États de prendre d'urgence pour renforcer leurs contrôles sur les exportations nationales et promouvoir la coopération régionale et internationale, conformément au Programme d'action en vue de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté l'année dernière à la Conférence des Nations Unies.

Nous nous félicitons du travail positif accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux qui, dans le cadre du processus d'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, débat de propositions visant à renforcer encore la Convention et ses Protocoles. Nous tenons également à rappeler les nouvelles initiatives portant sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, qui ont été prises à l'issue de la session de 2002 et qui visent à remédier à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Pour la Russie, cette instance unique est dotée de grands potentiels, qui n'ont pas toujours été suffisamment utilisés. La Russie a déjà fait des propositions à cet égard et s'engage à rechercher un compromis mutuellement acceptable.

L'apparition de nouvelles menaces et de nouveaux défis à la sécurité internationale, l'urgence et le caractère changeant des questions modernes de désarmement, la réduction et la limitation des armements, et la non-prolifération sont autant d'éléments en faveur de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Russie appuie la tenue d'une telle session. La question de la sécurité de l'information au niveau international figure parmi les priorités de la Russie à la présente session de l'Assemblée. La Russie a présenté un nouveau projet de résolution, intitulé « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale ». Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus, comme ce fut le cas pour des résolutions analogues les années précédentes.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau et tous nos distingués collègues, de la détermination de la délégation russe d'oeuvrer de manière constructive aux travaux de la Première Commission. Nous sommes résolus à faire la preuve, par des mesures concrètes, de notre attachement à la réalisation des objectifs et des tâches liés à la promotion de la sécurité internationale.

M. Mya Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de m'exprimer au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et de ma propre délégation, le Myanmar.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous tenons aussi à rendre hommage aux autres membres du Bureau. En tant que représentants de l'ANASE, nous sommes tout à fait convaincus que, sous votre direction éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès. Nous vous assurons de l'entière coopération et du soutien des pays de l'ANASE.

Nous nous réjouissons de compter parmi nous les représentants de la Suisse et du Timor-Leste, qui viennent de nous rejoindre en tant que, respectivement, 190e et 191e États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La Déclaration du Millénaire, adoptée à l'occasion du Sommet du Millénaire, revêt la plus haute importance car elle reflète dûment les engagements de nos chefs d'État ou de gouvernement. Dans cette Déclaration, nos chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur détermination à travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et à n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. À la présente session, nous devrions nous employer encore à traduire ces engagements en actes concrets.

Les pays de l'ANASE souhaitent réaffirmer que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* représente une contribution très précieuse aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité par la communauté internationale. Les pays de l'ANASE sont d'avis que, face aux récents évènements politiques, les conditions sont désormais réunies pour la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les pays de l'ANASE réitèrent également la conclusion unanime de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, du 8 juillet 1996, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, les pays de l'ANASE entendent continuer à parrainer et à appuyer ce projet de résolution, présenté chaque année par la Malaisie.

Depuis des années, les pays de l'ANASE apportent leur soutien au projet de résolution présenté chaque année par l'ANASE, qui prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de mettre un terme immédiat à l'amélioration qualitative, à la mise au point, à la production et au stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Ce projet de résolution prie instamment les États dotés d'armes nucléaires, en tant que mesure intérimaire, d'arrêter les systèmes d'alerte, de désactiver leurs armes nucléaires et de prendre d'autres mesures concrètes pour réduire encore le statut opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires. Il appelle également à la convocation d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire dans tous ses aspects, à une date rapprochée, afin d'identifier et d'étudier des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Ces deux projets de résolution font partie des contributions des membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Cette année, la Malaisie et le Myanmar, avec l'appui de l'ANASE et d'autres auteurs, présenteront à nouveau ces projets de résolution. Nous espérons qu'ils bénéficieront d'un large appui et que davantage de pays les parraineront. Par ailleurs, j'aimerais informer les délégations que les pays de l'ANASE ont également présenté avec succès un document de travail sur le désarmement nucléaire à la session de 2001 de la Commission du désarmement, et que nos propositions, qui mettent en relief les projets de résolution susmentionnés, figurent dans le document du Président du Groupe de travail sur le désarmement nucléaire. Grâce à ces initiatives, les pays de l'ANASE continueront de s'employer à redonner de l'élan au processus de désarmement nucléaire.

Les pays de l'ANASE n'ont cessé de rappeler la nécessité de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils déploient de nouveaux efforts en faveur de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation de la Conférence sur des mesures destinées à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue à New York en 2001. Nous sommes encouragés par le fait qu'à ce jour, trois États dotés d'armes nucléaires ont ratifié cet important traité. De même, nous invitons instamment tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Traité dès que possible.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la Conférence d'examen de 2000 et notons avec satisfaction les préparatifs actuels de la Conférence d'examen de 2005. Les pays de l'ANASE se félicitent en particulier de la décision sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, et qui a été approuvée par tous les États parties conformément à l'article VI du Traité. Nous tenons à souligner de nouveau que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous demandons une fois encore la mise en oeuvre complète et effective de mesures énoncées dans le Document final. À cet égard, nous réitérons notre conviction qu'il existe une nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes pour remplir leurs obligations en vertu du TNP, en particulier l'article VI sur le désarmement nucléaire et l'article IV, qui prévoit l'octroi d'une assistance technique aux États non dotés d'armes nucléaires pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous nous félicitons de la décision récente de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Cela nous rapproche de l'universalité du TNP.

Les pays de l'ANASE prennent note des récents échanges de vues entre les grandes puissances et les États concernés sur la défense nationale par missiles et forment le voeu que cela permettra un rapprochement des opinions et offrira de nouvelles approches constructives pour traiter les questions liées à la défense nationale par missiles, l'objectif étant le maintien de la sécurité et de la stabilité du monde.

Il nous paraît urgent d'adopter une approche globale, équilibrée et non discriminatoire à l'égard de la question des missiles afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationale. Nous prenons note de la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé, conformément à la résolution 55/33 de l'Assemblée générale, d'étudier la question des missiles dans tous ses aspects. Nous continuons de penser que les craintes liées à la prolifération des missiles sont mieux prises en compte par la voie d'accords non discriminatoires, conclus aux niveaux multilatéral, universel et global. Nous notons avec préoccupation l'évolution récente du processus START et du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (Traité ABM). Nous prenons note également de la signature par les États-Unis et la Russie d'un traité de réductions des armements stratégiques offensifs, qui constitue une étape vers une réduction du déploiement de leurs armements nucléaires stratégiques.

Nous rappelons que lors de la 34e Réunion ministérielle de l'ANASE, il a été pris note des progrès réalisés dans la négociation d'un protocole sur la vérification de la Convention sur les armes biologiques. Toutefois, nous déplorons l'ajournement des travaux de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sans que la Conférence n'ait pu obtenir de résultats substantiels et l'absence de consensus, lors de la trente-quatrième session du groupe spécial, sur un projet de texte composite de protocole à la Convention. Les pays de l'ANASE

regrettent que le groupe spécial n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport final sur ses travaux. Les pays de l'ANASE soulignent la validité du mandat confié à ce groupe et précisent que la tenue de négociations multilatérales sur la conclusion d'un accord non discriminatoire et juridiquement contraignant est l'unique moyen de renforcer la Convention. Nous formons l'espoir que la prochaine convocation de la Conférence d'examen de la Convention, prévue en novembre 2002, marquera un progrès vers le renforcement de la Convention, en convenant notamment de tenir des réunions annuelles des États parties. Nous invitons également instamment tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les armes chimiques ou qui ne l'ont pas ratifiée à le faire dans les plus brefs délais.

Les pays de l'ANASE soulignent les résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York, et expriment l'espoir que le Programme d'action adopté par la Conférence sera effectivement mis en oeuvre. Toutefois, nous regrettons que la Conférence ne soit pas parvenue à un accord sur deux questions centrales liées au problème du commerce illicite des armes légères : le strict contrôle de la possession à titre privée d'armes légères et la prévention de la fourniture d'armes légères aux groupes non étatiques. Nous tenons cependant à rappeler le droit légitime des États d'utiliser des armes légères pour défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous souscrivons à l'appel lancé aux États Membres par le Secrétaire général pour qu'ils redoublent d'efforts en vue d'une interdiction de la fourniture d'armes de petit calibre aux acteurs non étatiques. Le Programme d'action élaboré par la Conférence est un premier pas dans le bon sens. Nous espérons vivement que la réunion bisannuelle, prévue en 2003, et la Conférence d'examen évalueront les progrès réalisés et envisageront de nouvelles mesures plus efficaces pour lutter contre le trafic illicite d'armes légères. Notre préférence va à la convocation d'une réunion bisannuelle à New York en 2003.

Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, telle qu'elle est reflétée dans les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, et Pelindaba sont des éléments positifs sur la voie d'un désarmement nucléaire global. À cet égard, nous nous félicitons de la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée. Grâce à leurs efforts soutenus, les pays de l'ANASE sont parvenus à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Un Protocole a été annexé au Traité, aux fins de son adoption par les États dotés d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant de l'annonce faite par la Chine, lors de la Conférence postministérielle de l'ANASE en juillet 1999, de sa volonté d'adhérer au Protocole, nous tenons à renouveler notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils adhèrent dès que possible au Protocole.

Nous nous réjouissons des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et soulignons combien il importe que des consultations directes aient lieu entre l'ANASE et les cinq États dotés d'armes nucléaires. Cela nous paraît être un moyen positif d'encourager les États dotés d'armes nucléaires à adhérer au Protocole au Traité. À cet égard, nous nous félicitons de la première consultation directe entre l'ANASE et les États dotés d'armes nucléaires, qui a eu lieu à Hanoi, le 19 mai 2001. Nous réaffirmons notre appui à ce processus et demandons la poursuite des négociations avec les États dotés d'armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la tenue à Bangkok, le 11 août 2001, d'un atelier régional sur un Plan stratégique de sécurité en matière de radiations, auquel ont participé les pays membres de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous nous félicitons de l'accord récemment conclu, au niveau des experts, entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sur le libellé du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale augmentera encore le nombre de régions exemptes d'armes nucléaires dans le monde et contribuera au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Nous renouvelons également notre appui à la consolidation du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et à la déclaration conjointe des cinq États dotés d'armes nucléaires concernant l'octroi à ce pays de garanties de sécurité.

Nous renouvelons une fois encore notre soutien à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous nous disons à nouveau profondément préoccupés par le fait que les délibérations de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui ont eu lieu en 1999, n'aient pas débouché sur un consensus concernant son ordre du jour et ses objectifs. Nous appelons à de nouvelles mesures en vue de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, à laquelle participeraient tous les États membres des Nations Unies, et rappelons combien il est nécessaire que cette session soit l'occasion de faire le point sur l'application des décisions prises lors de la première session, tout en réaffirmant ses principes et ses priorités.

Les pays de l'ANASE continuent d'attacher beaucoup d'importance aux efforts visant à instaurer la confiance entre les pays de la région. L'ANASE a pris des mesures fermes et concrètes pour accroître la sécurité régionale au travers de diverses initiatives du Forum régional de l'ANASE.

Nous notons les progrès obtenus dans plusieurs domaines d'activité par le Forum régional de l'ANASE. Nous notons avec satisfaction les débats et les échanges de vues positifs qui ont émaillé le neuvième Forum et sommes encouragés par le fait qu'il ait adopté une Déclaration sur des mesures contre le financement du terrorisme et se soit félicité de la mise en place de réunions intersessions sur le contre-terrorisme et le crime transnational en tant que réponse appropriée au défi posé par le terrorisme international.

Nous sommes également encouragés par le fait que le Forum continuera de s'appuyer sur les concepts de diplomatie préventive, le Registre des experts et personnes éminents du Forum ainsi que sur le rôle accru dévolu au Président du Forum, car cela permettra de faire progresser le Forum. Nous voyons également dans le concept présenté par les États-Unis et la Malaisie une base adéquate pour les travaux de la nouvelle réunion intersessions. Nous notons également avec satisfaction les progrès enregistrés dans l'application de mesures destinées à éviter le chevauchement entre la diplomatie préventive et l'instauration de la confiance. Au cours des années écoulées, de nombreux débats et échanges de vues ont eu lieu en vue d'accroître la compréhension mutuelle entre les nations et promouvoir ainsi la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Nous continuerons à apporter notre ferme soutien aux activités du Groupe d'appui intersessions du Forum régional de l'ANASE.

Nous soulignons à nouveau l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance de négociations multilatérales sur le désarmement. Nous sommes vivement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et regrettons qu'elle n'ait toujours pas été en mesure de parvenir à un accord sur un programme de travail à sa session de 2002 et d'entamer un travail de fond. Nous espérons que les États intéressés feront la preuve de leur attachement au processus de désarmement et qu'ils démontreront leur volonté politique de surmonter cette impasse et de parvenir rapidement à une solution satisfaisante pour tous. Les pays de l'ANASE jugent nécessaire l'élargissement de la Conférence du désarmement et approuvent entièrement les candidatures de la Thaïlande et des Philippines.

À notre avis, la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire est une priorité urgente. C'est pourquoi nous demandons la tenue immédiate de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qui y figure.

Nous voudrions à nouveau exprimer notre satisfaction aux centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes pour leurs contributions efficaces à la paix et à la sécurité internationales. Les séminaires et forums régionaux organisés par ces centres contribuent efficacement au progrès dans le processus de sécurité et de désarmement en oeuvre dans leurs régions respectives.

Nous renouvelons notre attachement au multilatéralisme, car il constitue un moyen efficace de poursuivre et d'atteindre nos objectifs communs dans le domaine du désarmement, ainsi que notre détermination à promouvoir davantage le multilatéralisme à cet égard. Il est plus que jamais urgent que nous, la communauté internationale, recherchions la paix et la sécurité internationales et redoublions d'efforts pour honorer notre engagement à l'égard de l'objectif de créer un monde exempt d'armes

nucléaires. En tant que pays de l'ANASE, nous réaffirmons notre engagement à coopérer positivement à la réalisation de ces objectifs, car ils revêtent la plus haute importance.

M. Ben Youssef (Tunisie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation pour que nos travaux aboutissent à des résultats positifs. Je voudrais également remercier M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des affaires du désarmement, pour ses efforts continus et son apport fort important à la cause du désarmement. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres de notre Organisation, la Suisse et le Timor-leste.

Le nouveau contexte international, qui s'est établi après les évènements tragiques du 11 septembre 2001, a mis en exergue l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales. On est, aujourd'hui, plus que jamais conscient de la nécessité de renforcer le rôle du droit international et le respect, par les États, des accords et traités de désarmement et de non-prolifération ainsi que leur mise en oeuvre effective. Nous sommes persuadés, également, que la communauté internationale se doit de prôner la modération et la tolérance, de consacrer le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, et de renforcer la solidarité entre les différents peuples et nations, loin de tout affrontement ou confrontation. Car les déséquilibres excessifs auxquels assiste l'humanité, sur les plans économique et technologique, sont de nature à alimenter l'extrémisme, le fanatisme et la haine. Nous devons veiller ici, aux Nations Unies, à ne pas susciter ou attiser ces états d'esprit. La Tunisie a toujours considéré que la course aux armements se fait au détriment des besoins les plus élémentaires des populations civiles et de leur développement. Il est prioritaire pour nous tous de réorienter les ressources consacrées à des fins militaires vers des activités favorables au développement.

Au Sommet du Millénaire, la communauté internationale avait arrêté des objectifs importants en vue de relancer le processus du désarmement qui a connu un net ralentissement. Dans ce cadre, il est important de rappeler la décision sans précédent prise par les États dotés de l'arme nucléaire lors de la sixième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, puisqu'ils se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires conformément à l'article VI du TNP. L'adoption en juillet 2001 d'un Plan d'action pour combattre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, constitue également une importante avancée pour le désarmement multilatéral. Cependant, des difficultés persistent et entravent le processus du désarmement. Le Traité d'interdiction des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur et le Protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques n'a pas pu être adopté. De même, la Conférence du désarmement, unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, continue à éprouver des difficultés pour arrêter son programme de travail. Devant cette situation alarmante et en attendant l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, les États non nucléaires sont en droit de bénéficier de garanties efficaces contre la menace ou l'emploi de ces armes contre la sécurité et l'intégrité de ces pays qui ont renoncé volontairement à l'arme nucléaire. Nous estimons également qu'il est temps de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue d'identifier les moyens de relancer le processus du désarmement au niveau multilatéral.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États d'une région concernée ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive représentent un moyen important pour promouvoir la non-prolifération tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale.

S'agissant du Moyen Orient, il reste l'une des zones les plus tendues à cause du refus d'Israël, détenteur de l'arme nucléaire, de se joindre au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique sans condition et ce, malgré les nombreux appels des autres États de la région ainsi que ceux de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à la question et des États parties au TNP lors de la dernière réunion préparatoire de la Conférence de 2005. Ce comportement obstiné constitue un obstacle aux efforts de désarmement d'une manière générale et à

l'instauration d'une paix durable dans cette région et se traduit par une militarisation à outrance par Tel-Aviv, détenteur également d'autres armes de destruction massive. Devant cette menace, il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'appréhender cette situation en se basant sur la politique des deux poids deux mesures. En effet, il est regrettable de voir la communauté internationale s'acharner sur un pays ou un autre, le soupçonnant de détenir des armes de destruction massive alors qu'un autre pays, en l'occurrence Israël, détient une panoplie de cette même arme sans qu'il soit dérangé. Nous appelons, à cet égard, la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures crédibles pour obliger Israël à respecter ses obligations internationales.

Dans ce cadre nous nous félicitons de l'acceptation par l'Iraq du retour des inspecteurs des Nations Unies. Cela constitue un pas positif sur la voie de la détente et de la levée des sanctions à l'encontre du peuple iraquien, pour épargner à l'ensemble de la région du Moyen-Orient un surcroît de tensions et d'instabilité. Nous nous félicitons également de la décision de Cuba de ratifier le Traité de Tlatelolco et d'accéder au TNP, ce qui constitue une contribution réelle à l'universalité de ce traité.

Consciente de l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de ses effets bénéfiques pour la paix et la sécurité internationales, la Tunisie, qui a ratifié avec célérité cette convention, témoigne de son engagement pour éliminer cette catégorie d'armes dévastatrices qui s'est concrétisé par la destruction de stocks de mines antipersonnel, lors d'une cérémonie officielle à laquelle a assisté un représentant de l'ONU à Tunis. Nous exprimons l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette convention.

Partant de ces constantes et de ces convictions, la Tunisie assume un rôle actif dans les divers espaces auxquels elle appartient, et en premier lieu celui de l'Union du Maghreb arabe qui représente, pour nous, un acquis historique fondamental et un choix stratégique. En Afrique, la Tunisie est présente depuis les années 60 où elle a contribué et contribue encore à la restauration et à la consolidation de la paix et de la sécurité à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix. Notre pays oeuvre également avec constance en faveur de la réussite de l'Accord d'association avec l'Union européenne, en tant que fondement de la coopération et de la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée. Cette démarche contribue, en effet, au renforcement du partenariat en Méditerranée contre les défis qui menacent la région, tels que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour conclure, il nous reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs, mais nous espérons avancer rapidement sur le chemin de la promotion de la paix et de la sécurité. La seule issue, et la plus simple, reste celle d'un désarmement complet et général. Ce sont les pays détenteurs d'armes meurtrières et destructrices qui doivent donner l'exemple. Mon pays continuera à assumer son rôle en faveur de la cause du désarmement.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Il ne fait pas de doute que votre expérience et votre savoir-faire contribueront au succès des travaux de la Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation au cours de la présente session.

Les récents événements survenus à l'échelle internationale ont mis de nouveau l'accent sur la nécessité urgente de traiter avec sérieux et de manière globale des questions telles que la non-prolifération, le désarmement et la limitation des armements. À nouveau, l'importance d'une approche multilatérale pour atteindre ces objectifs a été soulignée. Lors du Sommet historique du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont fait par de leur détermination solennelle de libérer les peuples du fléau de la guerre et d'éliminer les dangers que font peser les armes de destruction massive. Toutefois, pour un certain nombre de raisons, aucun progrès n'a été constaté dans le domaine du désarmement en dépit de la gravité de la situation.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire de l'élimination complète et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons des résultats obtenus par la première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de 2005 du TNP, qui s'est tenue en avril de cette année. Nous espérons que la prochaine réunion du Comité préparatoire enregistrera de nouvelles avancées. Toutefois, il importe avant tout

que tous les États Membres veillent au respect des décisions arrêtées afin de débarrasser totalement le monde des armes nucléaires. C'est pourquoi nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires respecteront l'engagement qu'ils ont pris lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP, de parvenir à un désarmement nucléaire complet. Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'importante décision de Cuba d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ratifier le Traité de Tlatelolco.

Ma délégation se félicite de l'engagement constant des pays de signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, malgré des mesures d'encouragement, telles que la Conférence sur des mesures pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres mesures, les faibles progrès réalisés s'agissant de l'entrée en vigueur rapide du Traité demeurent préoccupants. L'omission par des États clefs de ratifier le Traité risque de diminuer la confiance dans cet important instrument de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous lançons un appel aux 13 pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient au plus vite le Traité, leur ratification étant nécessaire à son entrée en vigueur.

Les conséquences désastreuses sur le plan humanitaire des mines ont été à nouveau rappelées lors de la quatrième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Certaines régions d'Afrique ont subi et continuent de subir l'horreur et la dévastation causées par ces armes abominables. Le nombre de personnes tuées ou mutilées par ces armes est incalculable, et la présence de mines fait également gravement obstacle aux efforts de développement de certains pays. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès réalisés par la communauté internationale en ce qui concerne les mines antipersonnel depuis l'entrée en vigueur, en 1999, de la Convention d'Ottawa. Nous nous réjouissons également des résultats obtenus par la quatrième Réunion des États parties, qui a vu l'adoption de plusieurs mesures et recommandations visant la mise en oeuvre complète de la Convention et la garantie de son universalité. Seul un engagement ferme de la communauté internationale permettra de sauver l'humanité de ce fléau. Ma délégation note aussi avec satisfaction la ratification par l'ensemble des États membres de la Communauté de développement de la sous-région de l'Afrique australe du Traité sur l'interdiction des mines.

La Conférence sur les armes légères, tenue en juillet 2001, et l'adoption d'un Programme d'action constituent, sans nul doute, les évènements marquants de l'année dernière en matière de désarmement. Si l'issue de cette conférence n'a pas été entièrement satisfaisante, des progrès significatifs ont cependant été réalisés sur la question. Ma délégation se félicite de l'engagement des États de mettre en oeuvre le Programme d'action, comme il ressort de leurs rapports nationaux sur les initiatives prises au niveau national pour mettre en oeuvre et faire respecter les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité.

La mise au point par l'industrie des armes classiques de nouvelles techniques hautement perfectionnées a augmenté encore un peu plus le danger que font peser les armes classiques. Malgré la nécessité urgente de combattre la pauvreté et des maladies telles que le sida, d'importantes sommes continuent d'être consacrées à la production de ces armes, causant à l'Afrique des ravages et des souffrances indicibles. Aussi ma délégation continue-t-elle d'appuyer les initiatives de la communauté internationale pour promouvoir la transparence et des mesures de confiance entre États. À cet égard, mon gouvernement à accueilli en juin dernier, à Windhoek, un atelier des Nations Unies sur la transparence dans les armements. Des responsables gouvernementaux des pays de la sous-région ont participé à cet atelier, qu'ont parrainé les Gouvernements du Canada, de l'Allemagne, du Japon et des Pays-Bas. Cet atelier a permis une prise de conscience et une participation accrues aux instruments de transparence en matière d'armements.

La Conférence nationale sur les armes légères, qui complète le Protocole sur les armes à feu et les munitions de la Communauté de développement de l'Afrique australe, se réunit cette semaine à Windhoek. La Conférence a pour principal objectif d'accroître la prise de conscience par l'opinion publique de ce problème et d'encourager la tenue d'un débat national sur la nécessité de renforcer les lois et réglementations sur les armes à feu, ainsi que les moyens de les faire respecter en Namibie, conformément aux accords et engagements conclus aux niveaux régional et international.

Ma délégation approuve les initiatives prises par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Ils ont fourni une aide très précieuse aux régions où ils se trouvent et permis de conduire des études approfondies sur des questions de désarmement liées à des problèmes mondiaux urgents et de plus vaste portée, qui figurent à l'ordre du jour des Nations Unies. Ces centres devraient donc bénéficier de tout l'appui nécessaire.

Pour terminer, ma délégation souhaite réitérer son soutien à l'appel du Secrétaire général, qui nous invite à choisir des approches multilatérales à l'égard du désarmement. Il s'agit là du moyen le plus efficace de répondre aux menaces que font peser le terrorisme international et les armes de destruction massive.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, nos sincères félicitations pour votre élection à la tête de cette importante Commission. Nous sommes certains que votre vaste expérience et votre compétence en matière de diplomatie multilatérale vous permettront de conduire les travaux de la Commission vers une issue positive. Vous pourrez compter sur notre plein appui et notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche. Nous tenons également à dire notre reconnaissance à l'ancien Président, l'Ambassadeur André Erdös, et à ses collaborateurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de la précédente session.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous tenons à saluer les immenses efforts que l'ensemble des peuples épris de paix à travers le monde accomplissent sans relâche ces dernières années pour faire progresser la cause du désarmement international. Les efforts inlassables déployés par le Mouvement des pays non alignés pour faire avancer le processus de désarmement général méritent aussi d'être salués. La réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue en avril dernier, a adopté un document final qui arrête sa position et ses futures orientations concernant, notamment, l'amélioration de la sécurité et du désarmement à l'échelle internationale.

En outre, nous nous félicitons de la signature par les États-Unis et la Russie du Traité de réductions des armements stratégiques offensifs, appelé Traité de Moscou, que le Secrétaire général Kofi Annan a qualifié de pas positif sur la voie du désarmement nucléaire. Tout aussi remarquables sont les progrès réalisés par l'ANASE dans le domaine de la coopération politique et de la sécurité entre ses membres et dans le cadre du Forum régional de l'ANASE.

Malgré les progrès en cours, les chances de parvenir à un désarmement complet demeurent faibles et rencontrent de nombreux écueils. Les stocks injustifiés et la mise au point d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ne semblent pas diminuer. Les dépenses militaires des États membres sont en évolution constante. Il est particulièrement préoccupant que certaines grandes puissances aient réactualisé des doctrines de défense stratégique préconisant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Cette tendance est bien évidemment en contradiction avec les garanties de sécurité négative fournies par les États dotés d'armes nucléaires. Par ailleurs, notre planète continue d'être le théâtre de conflits armés, d'actes d'agression, de violence, de terreur et d'ingérence dans les affaires intérieures des États, de rivalités ethniques et de guerres civiles. Si ces foyers d'instabilité ont freiné les efforts de développement de la majorité des nations – des pays en développement en particulier –, ils risquent aussi de réunir les conditions propices à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Face à une situation aussi dangereuse, il est vital pour la communauté internationale d'accroître ses efforts et de tout faire pour s'attaquer aux racines du conflit et apaiser les tensions dans les zones sensibles du monde. Tout d'abord, des efforts doivent être poursuivis, pas à pas, en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Pour ce faire, la conclusion d'un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant, relatif à l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doit faire d'urgence l'objet d'un examen approprié. Notre délégation espère également que le projet de résolution sur le désarmement nucléaire, parrainé par l'ANASE et initié par l'Union du Myanmar, bénéficiera d'un appui mérité de la part des États Membres, en particulier des États dotés d'armes nucléaires.

De l'avis de la République démocratique populaire lao, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de tous les efforts déployés aux niveaux régional, national et international pour réduire et éliminer les armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Mouvement des non alignés en faveur de la tenue rapide d'une conférence internationale consacrée à la question de l'élimination complète des armes nucléaires, qui servirait de suivi de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies relative au désarmement nucléaire.

À l'instar d'autres États membres, nous sommes profondément préoccupés par le risque d'une course aux armements dans l'espace. Nos craintes proviennent de la fin du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, le Traité ABM. De plus, le lancement d'un système de défense nationale par missiles risque, selon nous, d'accélérer la mise au point de systèmes avancés de missiles et le nombre d'ogives nucléaires. Par conséquent, il est impérieux que la Conférence du désarmement entame des travaux de fond sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous nous félicitons des efforts consentis par quelques grands États dotés d'armes nucléaires pour conclure un nouvel accord de limitation des armements dans l'espace. Nous sommes certains qu'une forte volonté politique et l'engagement de toutes les parties concernées permettront de surmonter le désaccord actuel sur cette question et de mettre enfin sur pied un régime effectif régissant l'espace.

À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devrait encore jouer le rôle de pierre angulaire dans l'élimination totale et définitive des armes nucléaires. Il est essentiel que tous les États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, parties à cet important traité, s'acquittent des obligations qui y sont énoncées. Pour notre délégation, une attention prioritaire doit être accordée aux progrès de la Conférence du désarmement des Nations Unies, afin qu'elle puisse entamer très rapidement ses travaux sur la négociation d'une convention relative au désarmement nucléaire. À ce propos, nous nous associons aux autres États Membres qui se sont félicités de la décision du Gouvernement cubain d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Cette attitude reflète le ferme attachement de Cuba au désarmement nucléaire.

Consciente de l'importance que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui contribue au processus de désarmement nucléaire, la République démocratique populaire lao a déposé auprès des Nations Unies, en octobre 2000, un instrument de ratification du Traité. Cela témoigne du ferme attachement de notre gouvernement au désarmement nucléaire et de notre aspiration à vivre dans la paix et à édifier un monde libéré de la menace nucléaire. Toutefois, afin de garantir son efficacité, il nous paraît nécessaire que les États Membres qui ne l'ont pas encore fait ratifient le Traité, et appelons à la pleine mise en oeuvre de ses objectifs par tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires.

L'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et à toxines, en particulier son renforcement par le biais de négociations multilatérales sur un protocole juridiquement contraignant à la Convention, est tout aussi essentielle au maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. De même, notre délégation considère que la menace représentée par les armes biologiques comme instruments de guerre et de terreur a démontré la nécessité urgente de garantir l'efficacité de la Convention. À cet égard, un accent particulier doit être mis sur la nécessité pour tous les États parties de poursuivre les objectifs arrêtés par la quatrième Conférence d'examen et de contribuer à l'issue positive de la cinquième Conférence d'examen, qui sera prochainement convoquée.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires nous paraît être un pas positif vers l'objectif d'un désarmement nucléaire global. En tant qu'État partie au Traité de Bangkok portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire lao a contribué du mieux qu'elle a pu aux efforts déployés dans ce domaine par l'ANASE. Pour que le Traité soit efficace, encore faut-il que les États dotés d'armes nucléaires adhèrent au Protocole qui lui est annexé. C'est pourquoi nous nous félicitons, comme d'autres États membres de l'ANASE, de l'annonce par la République chinoise de sa volonté d'adhérer au Protocole. Par ailleurs, nous renouvelons notre appel aux autres États dotés d'armes nucléaires afin qu'il adhèrent au Protocole à une date la plus rapprochée possible.

Compte tenu de la situation que je viens de décrire, il est évident que l'une des tâches les plus urgentes pour les Nations Unies est d'oeuvrer avec sérieux à l'élimination complète des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Pour mener à bien cette tâche, nous pensons qu'aucun effort ne doit être épargné pour éviter que le processus ne recule. De plus, les causes fondamentales de l'instabilité et des conflits, surtout de la pauvreté, doivent être abordées de manière plus responsable. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons bâtir progressivement un monde de paix, libéré des menaces que font peser les armes de destruction massive.

M. Marin-Bosch (Mexique) (*parle en espagnol*) : Cette déclaration est dédiée à la mémoire de William Epstein, un éducateur qui a voué sa vie à la cause du désarmement.

Monsieur le Président, aux félicitations que ma délégation vous a adressées, il y a quelques jours, permettez-moi d'y joindre les miennes.

Au nom des délégations de l'Indonésie, du Pérou, de la Nouvelle-Zélande, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Thaïlande, de l'Ukraine et du Mexique, j'ai l'honneur de présenter à la Première Commission le projet de résolution A/C.1/57/L.7, intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération », qui figure dans le document A/57/124. Il s'agit d'un projet très modeste sur un sujet très important. Le dispositif du projet de résolution A/C.1/57/L.7 se compose de quatre paragraphes, précédés de cinq alinéas. Le premier de ces alinéas fait référence à la résolution 55/33 E et réaffirme le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement et la volonté des États Membres de le renforcer. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction de l'étude et souligne que « … plus que jamais, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose comme une nécessité, surtout sur le chapitre des armes de destruction massive, mais aussi en ce qui concerne les armes légères et le terrorisme international ». Dans ce projet, l'Assemblée reconnaît que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, peut beaucoup contribuer à promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale remercie le Secrétaire général d'avoir fourni cette étude et transmet ces recommandations aux États membres, à la société civile, aux organisations non gouvernementales et aux médias pour qu'ils les examinent. L'Assemblée prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport en 2004, lorsque la question sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour sur la mise en oeuvre de ces recommandations.

Comme le Secrétaire général le note dans son avant-propos à l'étude :

> « L'objectif de l'éducation en matière de désarmement est d'informer les citoyens de la planète et de leur donner les moyens d'agir avec leurs gouvernements respectifs pour faire progresser la cause du désarmement. J'espère que les gouvernements, la famille des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les organisations qui oeuvrent dans le domaine du désarmement, les organisations non gouvernementales et d'autres encore qui sont à même d'y contribuer, auront à coeur de stimuler le processus de consultation et de coopération entamé par le Groupe d'experts, de sorte que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'intègre naturellement aux programmes d'enseignement qui seront proposés à la prochaine génération. »

Notre objectif a consisté pour l'essentiel à influer sur le processus éducationnel des prochaines générations. Pour ce faire, nous avons besoin de l'effort collectif et soutenu des gouvernements et de la société civile, sous la coordination et avec l'encouragement du Département des affaires de désarmement des Nations Unies. Ainsi, chaque État Membre de l'Organisation devra définir, au sein de son propre gouvernement, un thème portant sur l'éducation et la formation en matière désarmement. L'étude a été menée par un Groupe d'experts gouvernementaux, que j'ai eu l'honneur de présider. C'est au Secrétaire général du Comité consultatif sur les questions de désarmement que revient l'idée de conduire cette étude qui, par la suite, a donné lieu à la résolution 55/33 E de l'Assemblée générale.

Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a nommé 10 experts gouvernementaux, qui se sont réunis à trois reprises en deux ans. J'aimerais saisir cette occasion pour leur exprimer ma profonde

reconnaissance ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette étude. Nos groupes d'experts ont, comme de nombreux autres, travaillé de manière ouverte, transparente, et donc plus démocratique. Depuis le lancement de cette étude, le groupe d'experts a invité plusieurs organisations appartenant à la famille des Nations Unies à désigner des représentants. Par ailleurs, le groupe a travaillé en coopération avec des organisations non gouvernementales et des instituts d'enseignement. C'est pourquoi nous nous sommes réunis une fois à Genève et en Californie, grâce à la générosité de l'Institut d'études internationales de Monterey.

Une fois défini ce qu'on entend par éducation et formation contemporaines en matière de désarmement et de non-prolifération, l'étude fait une rapide évaluation de ce qui peut être qualifiée d'expérience acquise dans ce domaine. Elle rappelle en particulier les mesures de faible portée prises lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale – la première consacrée au désarmement –, en 1978; le Programme de bourses des Nations Unies en matière de désarmement; le Congrès mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'éducation pour le désarmement, tenu en 1980; la Campagne mondiale de désarmement des Nations Unies, qui a débuté en 1982 et la désignation par les Nations Unies de la décennie actuelle Décennie internationale de la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. Elle rappelle également que l'année 2001 a été consacrée au Dialogue entre les civilisations.

Le chapitre IV de l'étude renferme une série d'observations portant sur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux – famille, écoles, universités, médias, communauté, organisations non gouvernementales, gouvernements, parlements et organisations internationales.

Étant donné les changements permanents dans les méthodes pédagogiques, l'étude consacre un chapitre au sujet, notamment à la révolution dans le domaine des technologies et de la communication. L'étude souligne que le désarmement est centré, pour l'essentiel, sur la nécessité de réduire les armements aux fins de leur élimination totale, de façon à réduire tant la probabilité que la gravité des conflits. Le chapitre VI est consacré également aux moyens d'entreprendre cette éducation dans des situations d'après conflits en tant que contribution à l'instauration de la paix.

Comme on l'a déjà noté, il est impérieux d'établir une coordination entre les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales dotées de compétences particulières en matière de désarmement et de non-prolifération ou d'éducation. Tel est le thème du chapitre VII de l'étude.

Le huitième et dernier chapitre renferme une série de recommandations pratiques – 34 au total – pour promouvoir l' l'éducation et de la formation en matière de désarmement. Certaines de ces recommandations font référence aux mesures qui peuvent et doivent être prises rapidement et à un coût relativement bas. D'autres mesures exigeront davantage de temps et de ressources.

Dans une déclaration rendue publique aujourd'hui, le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, Mme Helen Clark, fait référence aux résultats de l'étude dont je viens de parler. Elle lance un appel, notamment aux gouvernements, afin qu'ils fassent leur maximum pour appliquer les recommandations figurant dans l'étude. « S'il vous plait, mettez-les en oeuvre » a-t-elle ajouté, afin de donner une orientation et une force aux initiatives pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Grâce à la contribution de chacun, l'étude pourrait marquer un tournant non seulement dans le travail des Nations Unies, mais aussi dans leur aptitude à influencer la vie des peuples ici représentés. Les experts qui ont élaboré cette étude ont choisi une méthode de travail différente et une approche nouvelle. Pour ceux qui ont suivi les travaux de la Première Commission, il est évident que peu est fait en matière de désarmement. Rares sont les projets de résolution qui marquent une différence. Le projet de résolution que j'ai eu l'honneur de présenter est de ceux-là.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de la présence parmi nous du Vice-Ministre des affaires étrangères du Gouvernement mexicain et de son intérêt constant pour la cause du désarmement.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation de la République d'Iraq souhaite tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes pleinement convaincus que, sous votre direction avisée, nos délibérations seront cette année

couronnées de succès. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau de leur élection.

Nous sommes réunis cette année alors que le monde entier se tourne à nouveau vers les Nations Unies pour savoir ce qu'elles sont en mesure de faire en matière de désarmement dans le contexte d'évènements internationaux de vaste portée, dont certains sont dangereux et sans précédent et d'autres positifs. Ma délégation se félicite de la décision de Cuba, pays ami, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette adhésion enrichira le Traité et contribuera à son universalité en encourageant les initiatives engagées pour atteindre ses objectifs.

Comme de nombreuses autres délégations, l'Iraq appelle à la mise en oeuvre de mesures pratiques et concrètes en vue d'éliminer les armes nucléaires et les armes de destruction massive, conformément aux critères universels qui s'appliquent à chaque pays. Parmi ces critères figure l'élimination totale du péril nucléaire, conformément aux mesures énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. De l'avis de ma délégation, il nous faut surmonter la paralysie et la stagnation que connaît depuis 1998 la Conférence du désarmement du fait de l'absence de volonté politique de certaines parties qui empêchent la Conférence du désarmement d'accomplir un travail de fond. À cet égard, la délégation iraquienne appuie les principes figurant dans la proposition de M. Amorim, qui vise la création de comités spéciaux ayant pour tâche d'aider la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. En même temps, nous approuvons l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

C'est sur fond d'événements internationaux d'une complexité et d'une gravité particulières que se réunit la présente session de la Première Commission. L'action unilatérale et le non-respect des obligations et des accords internationaux figurent parmi les nouveaux concepts qui régissent désormais les relations internationales, comme l'atteste la position récemment adoptée par les États-Unis vis-à-vis du TNP et du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques. Les États-Unis recourent à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales sous un nouveau vocable – la politique préventive – et élaborent de nouvelles doctrines qui substituent l'emploi d'armes nucléaires comme moyen de menace internationale à l'emploi d'armes nucléaires comme moyen de dissuasion. C'est ce qui ressort clairement du rapport du Département américain de la défense, intitulé « Réévaluation de la situation nucléaire », et de la mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires aux incidences limitées et d'emploi tactique contre des populations et des pays qui ne possèdent par ces armes. Chacun sait que cette attitude est en contradiction avec la résolution 56/25 B de l'Assemblée générale, qui stipule que tout recours aux armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. Cette position est également en contradiction avec l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* et les obligations figurant dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité.

Depuis 1990, mon pays est confronté à une agression quotidienne de la part de deux membres permanents du Conseil de sécurité, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, l'objectif étant de le déstabiliser et de menacer sa sécurité et son intégrité territoriale. Pendant cette période, ces deux pays ont commis de graves crimes contre l'environnement de mon pays, les forces de la coalition ayant notamment utilisé de l'uranium appauvri en 1991, une nouvelle génération d'arme radioactive qui détruit la vie et l'environnement des générations futures. À ce propos, le chiffre de cinq millions d'années a été avancé. De plus, il existe une incidence chimique et toxique de ces armes, selon les informations contenues dans les mises en garde et les rapports publiés par le Programme de développement des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé. L'emploi d'uranium appauvri contre l'Iraq a entraîné une forte augmentation des cas de cancer, de fausses couches, de malformations à la naissance, en particulier dans les provinces du sud de l'Iraq où ces armes ont été utilisées. L'emploi d'une telle arme est à l'origine d'une catastrophe sur le plan environnemental et de la santé, dont les futures générations supporteront les conséquences.

Au cours de sa première année d'utilisation, en 1991, cette arme a tué plus de 50 000 enfants. L'emploi de cette armes est à l'origine du Symptôme du Golfe et du Symptôme du Kosovo, en 1999, dont souffrent des milliers de soldats américains et britanniques, ainsi que des soldats d'autres nationalités. Du fait du grave

danger posé par cette arme et de ses incidences sur l'environnement, le Gouvernement iraquien présentera à nouveau un projet de résolution, intitulé « Conséquences de l'utilisation d'uranium appauvri dans les armements », qui a été adopté l'année dernière par les experts de la Première Commission et qui prie le Secrétaire général de rechercher l'avis des États et des organisations pertinentes sur tous les aspects des conséquences de l'utilisation d'uranium appauvri dans les armements et de soumettre un rapport sur la question à l'Assemblée générale en 2003. Par conséquent, nous appelons les États membres à prendre une responsabilité historique en apportant le soutien qui s'impose à ce projet de résolution, pas seulement pour l'Iraq, mais pour l'avenir de l'humanité.

Ma délégation tient à clarifier quelques-unes des questions importantes qui peuvent être ignorées des délégations du fait de campagnes de propagande délibérées contre l'Iraq. Conformément au souhait de l'Iraq, et comme cela a été déjà souligné en plusieurs occasions, mon gouvernement a accepté le mois dernier le retour sans conditions des inspecteurs des Nations Unies afin de vérifier que l'Iraq ne possède aucune arme de destruction massive. Nous sommes récemment convenus à Vienne avec le Président de la Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique de mesures pratiques nécessaires à l'accomplissement des tâches d'inspection. L'Iraq attend maintenant l'arrivée des inspecteurs, qui vont s'acquitter de la tâche qui leur a été confiée conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Mon gouvernement a pris cette décision bien qu'il ait été l'objet, au cours de la dernière décennie, du plus sévère régime d'inspection et de désarmement de mémoire d'homme. Il en a résulté que les inspecteurs n'ont trouvé aucun indice laissant penser que l'Iraq détiendrait de telles armes, en dehors de celles déclarées volontairement par mon pays. Personne n'ignore cette réalité.

Je souhaite également attirer l'attention sur un aspect qui a été présenté de façon erronée. L'Iraq n'a pas expulsé prématurément les inspecteurs. L'inspecteur en chef d'alors, M. Richard Butler, a retiré les inspecteurs en décembre 1989, en coordination avec les États-Unis et les Britanniques, comme prélude à l'agression menée le même mois contre l'Iraq, et au cours de laquelle les États-Unis ont utilisé plus de 400 missiles à longue portée. Les inspecteurs ne se sont pas retirés sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité, du Secrétaire général ou de l'Iraq, mais sur ordre donné directement par les États-Unis à M. Butler. Depuis lors, les États-Unis ont perpétré une agression militaire avec le mandat d'aucune organisation internationale et utilisé les armes et les missiles les plus perfectionnés contre mon pays. Il n'est pas surprenant pour ma délégation que ces deux pays cherchent maintenant à empêcher le retour des inspecteurs en Iraq, sous le prétexte de l'inadéquation du régime actuel d'inspections avec les résolutions du Conseil de sécurité. Ils évoquent les moyens illégaux de changer par la force le Gouvernement national en Iraq, en violation à la fois de la volonté populaire de mes concitoyens et de la Charte des Nations Unies.

Depuis 1998 et après la révélation par l'Iraq d'activités d'espionnage ayant accompagné dès son origine le travail d'inspection, les États-Unis et les Britanniques ont continué d'accuser mensongèrement l'Iraq et de s'ingérer dans ses affaires intérieures, en violation flagrante des règles internationales et de la Charte des Nations Unies. Des médias et des organes militaires et de renseignement de ces deux pays ont entrepris une campagne de désinformation, dans laquelle on prétend que des armes de destruction massive se trouveraient en Iraq, qu'elles menaceraient la paix et la sécurité du Moyen-Orient, alors qu'ils savent pertinemment que l'Iraq n'en détient aucune. Jusqu'à ce jour, ces pays n'ont pas réussi à établir la preuve de leur allégations. Nous les défions, au nom de la communauté internationale, de fournir la moindre ébauche de preuve à l'appui de leurs allégations. Heure après heure, ils répètent des allégations non fondées. J'en veux pour preuve les allégations du Président américain dans son dernier discours; le rapport publié par le Gouvernement américain; le rapport présenté par le Premier Ministre britannique et le rapport de la Central Intelligence Agency. À chaque fois, on prétend que l'Iraq possède des armes de destruction massive. Aucun de ces rapports n'avance la moindre preuve, mais ils regorgent de spéculations, d'allégations et d'affirmations. Ma délégation fera circuler une réponse préparée par le Ministre iraquien des affaires étrangères concernant le rapport de M. Blair, dans laquelle il rejette toutes les affirmations et allégations qu'il renferme. Ces allégations ne font que préparer le terrain au lancement d'une nouvelle agression contre l'Iraq. Nous détenons cela des médias.

Ma délégations voudrait poser ici les questions suivantes : Qui accuse l'Iraq de posséder des armes de destruction massive? Si vous pensez vraiment que ces armes existent, alors pourquoi empêchez-vous le retour des inspecteurs et soulevez-vous aujourd'hui des questions qui n'ont rien à voir avec le désarmement? Pour tous ceux qui sont sincères et qui connaissent la question, il ne s'agit pas du désarmement l'Iraq mais de la concrétisation par ces deux pays d'objectifs politiques et des moyens de faciliter l'exécution de leurs plans nationaux d'expansion régionale et de contrôle des ressources pétrolières.

L'Iraq a employé tous les moyens pour mettre fin à ces prétextes. Il a invité les membres du Congrès américain, avec des experts techniques spécialisés en désarmement, à se rendre sur tous les sites iraquiens sur lesquels planent des doutes. L'Iraq a invité le Premier Ministre britannique, M. Tony Blair, avant et après la publication de son rapport, à envoyer des spécialistes en Iraq afin de vérifier ses allégations. L'Iraq a ouvert les sites mentionnés dans les rapports publiés par les Gouvernements américain et britannique en présence de correspondants de la presse internationale.

Cette politique hostile menée contre l'Iraq par les Américains et les Britanniques ne vise qu'à détourner l'attention de la vraie tragédie que connaît mon pays, à savoir la poursuite sans précédent du siège économique contre l'Iraq, responsable de la mort de plus 1,7 million de personnes. Tout aussi tragique est la tentative visant à retarder l'application du programme « pétrole contre nourriture » et à bloquer l'envoi de médicaments et de produits de base à l'Iraq. De plus, ce qu'on appelle les zones de non-survol font l'objet d'agressions quotidiennes, ce qui n'a pas de base juridique dans les résolutions du Conseil de sécurité, comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a souligné dans sa déclaration, le 27 juin 2001.

Les bombardements auxquels procèdent sans relâche les Américains et les Britanniques contre des bâtiments et des zones civiles en Iraq conduit au meurtre de notre population. Il s'agit là d'une violation des résolutions du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. Sur cette base, nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, en mettant fin à cette agression et en levant le siège injuste imposé à l'Iraq.

Avant de terminer, j'aimerais rappeler que le monde cherche aujourd'hui à éliminer toutes les armes nucléaires et les armes de destruction massive et que le Moyen-Orient traverse une période d'instabilité en raison de la menace nucléaire sioniste, cette entité refusant d'entendre les appels que lui lancent la communauté internationale pour qu'elle adhère au TNP et soumettent ses activités nucléaires aux garanties intégrales de l'AIEA. En attaquant en 1981 les installations nucléaires de l'Iraq, Israël s'en est pris à la crédibilité du TNP. Cette agression a été condamnée par la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité qui, de façon sans précédent, a demandé à l'entité sioniste de soumettre ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'AIEA.

Malgré cela, l'entité sioniste continue d'accumuler toutes les formes d'armes classiques et d'armes de destruction massive, refuse de se conformer à toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies ou l'AIEA et poursuit ses actes répressifs contre le peuple palestinien, qui cherche à jouir de ses droits à la liberté et à se libérer d'une occupation haïssable. L'Iraq tient donc à souligner qu'il nous incombe d'appliquer pleinement le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui prévoit la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

M. Jalang'o (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à associer ma voix à celles des orateurs qui se sont exprimés avant moi et qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Permettez-moi aussi de féliciter les autres membres du Bureau et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je souhaite également adresser mes félicitations à l'Ambassadeur Erdös de la Hongrie pour la manière dont il a dirigé les délibérations lors de la précédente session. Je remercie particulièrement M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et le personnel de son département pour leur dévouement et leur contribution sans faille au travail de la Commission en faveur du désarmement, de la paix, de la stabilité et de la sécurité au niveau international. Ma délégation a pris note du discours liminaire du Secrétaire général adjoint.

La fin de la guerre froide, il y a un peu plus d'une décennie, offrait la perspective d'un monde moins sujet aux tensions, d'un monde plus uni, d'un monde dans lequel la coopération l'emporterait sur la compétition

en matière de sécurité globale. Cet optimisme s'est dissipé avec l'apparition d'événements graves, en particulier l'émergence régulière de doctrines stratégiques fondées sur les armes nucléaires. De nombreuses régions du monde continuent d'être le théâtre de tensions et de guerres. Le spectre d'une asymétrie entre la guerre et le terrorisme, avec le risque de l'emploi d'armes de destruction massive, a accru la vulnérabilité de l'ensemble des nations. Les attaques terroristes brutales qu'ont connues le Kenya et la Tanzanie en août 1998 et les attaques terroristes perpétrées ici, aux États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2002, ont entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles et suscité un appel aux nations éprises de paix afin qu'elle agissent de concert pour prévenir de nouvelles attaques, car l'action unilatérale ne peut plus garantir la sécurité d'un pays, aussi bien armé soit-il.

Aucun pays ne peut jouir de la paix et de la sécurité s'il ne peut en être de même pour toutes les autres nations. C'est pourquoi le monde doit s'interroger sérieusement sur les causes profondes du terrorisme, qui se nourrit du désespoir, du déni des droits fondamentaux de l'homme, de la pauvreté, de la faim et de la marginalisation. C'est pourquoi il est inquiétant que l'ère de l'après-guerre froide soit marquée par une augmentation des dépenses militaires qui, selon des sources officielles, ont atteint 839 milliards de dollars en 2001. De 1987 à 1998, les dépenses militaires du monde ont augmenté de 7 milliards de dollars en données réelles et ce, au moment où la majorité des peuples du monde vit avec moins de un dollar par jour. Le monde doit prendre conscience que c'est en investissant dans l'être humain plutôt que dans le perfectionnement des armements que la sécurité, la stabilité et la paix seront réalisés. C'est la voie la plus sûre vers un désarmement et une sécurité authentiques.

Il ne fait aucun doute que le plus grand danger pour la survie de la race humaine provient des armes nucléaires, qu'elles soient utilisées accidentellement ou délibérément. Les stocks actuels d'armes pourraient détruire plusieurs fois le monde. La question intitulée « Désarmement général et complet » est examinée depuis 1959 par l'Assemblée générale, compte tenu de la grave menace que les armements font peser sur l'humanité. Ma délégation note avec satisfaction la signature, le 24 mai 2002, par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique du Traité de réductions des armements stratégiques offensifs. Bien que les réductions des armements stratégiques offensifs convenues entre les deux puissances nucléaires soit très significatif, ma délégation note toutefois que l'équilibre atteint présente encore une capacité de surextermination. C'est pourquoi le Traité de Moscou ne fait pas du monde un lieu plus sûr. Il est demandé aux deux principaux pays dotés d'armes nucléaires et à d'autres pays de s'engager sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme le stipule la Conférence d'examen de mai 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À ce stade, ma délégation tient à féliciter Cuba pour sa décision courageuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous invitons les trois autres États qui ne sont pas encore parties au Traité – l'Inde, le Pakistan et Israël – à faire de même.

De l'avis de ma délégation, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément clef du désarmement nucléaire. Alors que nous assistons à la réalisation d'accords sur la réduction des armements nucléaires, il est inquiétant de voir certains États continuer de défendre des doctrines de défense et de sécurité nationales fondées sur les armes nucléaires.

Plus inquiétant encore est le risque que l'on assiste à une poursuite des essais nucléaires aux fins de leur perfectionnement et de leur adaptation à différents scénarios de guerre. Ces améliorations ne peuvent qu'engendrer un surcroît d'insécurité à l'échelle mondiale, car de plus en plus d'États sont pris pour cible. À terme, ces doctrines et attitudes sont contre-productives et ne peuvent conduire qu'à une nouvelle course aux armements, les États pris pour cible étant contraints de prendre des contre-mesures pour se protéger.

Si la Conférence du désarmement a connu en 2002 des délibérations et des initiatives dignes d'intérêt, elle n'a toutefois pas été en mesure de dégager un programme de travail. Elle n'a donc pas pu se livrer à un travail de fond. Il s'agit malheureusement de la quatrième année consécutive qu'une telle situation se produit. Cette situation est grave non seulement pour les membres de la Conférence du désarmement, mais aussi pour la communauté internationale, car la Conférence du désarmement est l'unique instance de négociation multilatérale sur les questions de désarmement. Il lui incombe au regard de la communauté mondiale de s'acquitter de bonne foi de son mandat et de contribuer ainsi à la paix et à la

sécurité internationales. Le recours à l'emploi de coordonnateurs spéciaux est certes une tentative pour sortir de l'impasse, mais elle est insuffisante et d'une utilisation limitée. Nous notons que cette impasse est due à un manque de volonté politique de la part des principaux acteurs. Ma délégation invite la Conférence du désarmement à recentrer ses efforts sur la reprise des travaux de fond et à ne pas gaspiller ses ressources en débattant des questions de procédure.

Face aux dangers que font peser les armes chimiques, le Kenya espère que les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques seront accélérés par la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Ma délégation ne doute pas que le nouveau Directeur général de l'Organisation insufflera un nouvel élan. Les dangers inhérents à la possession d'armes chimiques par des groupes terroristes exigent que la question soit traitée d'urgence.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté l'année dernière, a franchi un pas important avec l'inscription de la question à l'ordre du jour international, en particulier la recherche de solutions aux problèmes graves causées par ces armes. Il faut espérer que nous pourrons saisir l'occasion de la première réunion biennale pour nous pencher à nouveau sur des questions aussi litigieuses que la fourniture d'armes aux particuliers et aux acteurs non étatiques, questions sur lesquelles la Conférence n'est pas parvenue à un accord. Ces questions ont une incidence directe sur la sécurité des particuliers, des États, voire sur la paix et la sécurité internationales. Le Kenya tient à exprimer sa reconnaissance, au nom des États membres parties à la Déclaration de Nairobi sur les armes légères, pour le soutien dont il a jusqu'ici bénéficié dans la mise en oeuvre du Programme d'action dans sa sous-région.

En juillet-août 2001, le Département des affaires de désarmement des Nations Unies a dépêché une mission d'établissement des faits à Nairobi afin de prendre la dimension du problème des armes légères au Kenya, dans la corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs. Des contacts se sont poursuivis depuis lors dans le but d'appuyer les mesures de désarmement régional. Le Ministre des affaires étrangères du Burundi, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, du Kenya, du Rwanda, du Soudan, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie ont tenu, les 7 et 8 août 2002, à Nairobi, la première Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération du commerce illicite des armes légères dans la sous-région. Ils ont entrepris d'améliorer les mécanismes de coordination afin de faciliter l'application progressive du Programme d'action. Au nom de tous les États parties à la Déclaration de Nairobi, ma délégation continue de réclamer un soutien financier, technique et politique de la part de la communauté internationale pour la mise en oeuvre effective du Programme d'action. Nous demandons également la stricte adhésion aux embargos sur les armes imposés à certains pays en guerre.

J'aimerais terminer mon intervention en invitant les États à investir dans l'être humain plutôt que dans des dépenses accrues en armements, car les armements ne peuvent pas conduire à la sécurité, à la stabilité et à la paix. Nous demandons l'adoption et l'application de mesures appropriées pour débarrasser le monde de la menace que font peser les armements, des armes nucléaires aux armes légères.

M. Al Khalifa (Bahreïn) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes très sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous sommes tout à fait convaincus qu'avec votre riche expérience et vos grandes qualités de diplomate, vous dirigerez nos travaux avec compétence et efficacité. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je salue avec plaisir les efforts qui ont été déployés dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, en particulier par le Département des affaires de désarmement du Secrétariat. Je ne peux manquer d'adresser mes remerciements au Secrétaire général adjoint pour sa déclaration liminaire, à la fois lucide et objective.

Les efforts visant la réduction du danger représenté par les armes de destruction massive continuent de revêtir une importance majeure pour le monde entier, compte tenu de la menace meurtrière que ces armes font peser sur le monde. Nous espérons que les pays qui possèdent ces armes élaboreront des plans sérieux, sur la base d'une volonté politique unie, pour faire du monde un lieu plus sûr et plus stable. À cet égard, le Royaume du Bahreïn se félicite de l'adhésion de Cuba au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires. Nous considérons cette décision comme un pas vers la création d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

Gravement préoccupés par des stocks d'armes qui pourraient anéantir l'ensemble du monde, nous appuyons pleinement tous les efforts déployés pour conclure des accords justes et équilibrés visant la réduction des arsenaux nucléaires aux fins de leur élimination complète. Il y a peu, le monde retenait son souffle alors que se dessinait le spectre d'une guerre en Asie du Sud, le risque étant que des armes de destruction massive soient utilisées dans cet affrontement. Il en aurait résulté des conséquences dévastatrices pour la région. Il nous incombe à tous de prendre conscience de la nécessité d'éliminer complètement les armes de destruction massive, en sachant notamment que les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 839 milliards de dollars.

À cet égard, la lenteur incroyable avec laquelle sont adoptées des mesures pour éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, est une source majeure d'inquiétude. On compte encore aujourd'hui à travers le monde trente mille de ces armes. L'année qui s'est écoulée a été très peu marquée par l'ébauche d'une coopération internationale dans ce domaine. De plus, les négociations sur le désarmement nucléaire, un traité de réduction des matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace se trouvent dans l'impasse au sein de la Conférence du désarmement. En outre, le Traité d'interdiction des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur.

Parce qu'il appartient à la région du Moyen-Orient, mon pays attache beaucoup d'importance à la situation qui y règne. Israël persiste dans son refus de se conformer à l'ensemble des résolutions et des appels visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Ce pays continue à rejeter tout initiative dans ce sens. C'est le seul État de la région qui refuse de soumettre ses activités nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette intransigeance ne peut aller dans l'intérêt de la région tout entière. Le nombre d'armes de destruction massive détenues par Israël dépasse largement ses prétendus besoins en matière de défense. Israël utilise toutes sortes d'armes classiques contre des civils sans armes, sous le prétexte de combattre ce qu'il appelle le terrorisme, mais que nous qualifions de légitime défense et de combat légitime contre une occupation militaire.

Nous espérons que cette Organisation mondiale impartiale mettra fin aux crimes de guerre perpétrés contre le peuple palestinien en lutte pour la restauration de ses droits. Nous espérons que l'Organisation appliquera ses résolutions de manière égale à tous les États, sans recourir aux deux poids, deux mesures. Nous demandons l'application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui demande la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Mon pays salue tous les efforts déployés pour mettre en oeuvre la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction. Bien qu'un Protocole sur la vérification des armes chimiques n'ait pas été conclu, mon pays espère que les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction décideront de réexaminer la Convention à leur prochaine réunion en novembre 2002. Nous souhaitons plein succès à cette réunion.

Ma délégation se félicite également de toutes les mesures qui pourraient conduire à des progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence de 2001 des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons en particulier des initiatives régionales qui visent l'élimination d'un commerce qui attise les guerres et les conflits. Lorsque ce commerce cessera, tous les efforts pourront être consacrés au développement dans les pays en proie à la guerre.

Le monde entier a été témoin l'année dernière des horreurs du terrorisme. Tout en renouvelant nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple américains amis, nous exprimons le fervent espoir que les terroristes n'auront jamais la possibilité d'acquérir des armes de destruction massive. Si cela devait arriver – Dieu nous en garde – nous serions à la merci de ceux qui n'ont aucun respect pour la vie ou l'humanité. En même temps, nous tenons à souligner combien il importe que nous analysions et traitions les causes profondes du terrorisme en vue de son élimination définitive. Nous renouvelons notre appui à la

convocation rapide d'une conférence internationale afin de définir la nature du terrorisme et d'établir une distinction entre ce phénomène et le combat des peuples contre l'occupation étrangère.

Enfin, nous prions pour que les dirigeants du monde fassent la preuve de leur volonté commune d'éliminer les armes de destruction massive et de bâtir un monde fondé sur la sécurité, la justice, l'égalité et la paix pour tous. De cette façon, une vie de quiétude et de sécurité serait assurée à nous et aux générations futures.

La séance est levée à 17 h 40.